

# À retenir

## 1) Tableau récapitulatif :

	Opération d'ordre non électrique	Opération d'ordre électrique				
		Exécutant	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Chargé d'opérations
Basse Tension	B0	B1 - B1V	B2 - B2V B2V essais	BC	BS - BR	BE + attribut
Haute Tension	H0 - H0V	H1 - H1V	H2 - H2V H2V essais	HC	-	HE + attribut

L'habilitation est la reconnaissance par un employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Pour être habilité, le personnel doit avoir acquis une formation à la prévention des risques électriques et à la sécurité des personnes.

L'habilitation n'est pas directement liée à la classification professionnelle ou hiérarchique.

Elle est matérialisée par un document établi par l'employeur et signé par celui-ci et par l'habilité.

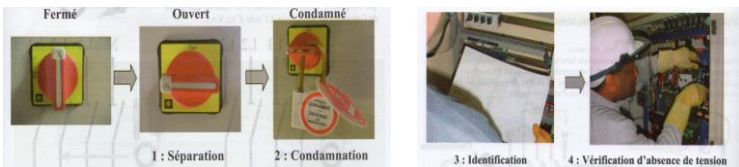
Le titre d'habilitation est décerné par l'employeur uniquement à des personnes de son entreprise possédant les connaissances de sécurité requises, ayant les aptitudes et comportement nécessaires à l'exécution des opérations demandées.

La délivrance d'une habilitation par l'employeur ne dégage pas pour autant nécessairement la responsabilité de ce dernier.

## 2) Définition :

Pour effectuer des travaux ou des interventions hors tension, il faut préalablement consigner l'ouvrage sur lequel on travaille (coupure de l'alimentation en énergie).

La consignation consiste à mettre hors tension une partie ou la totalité d'un ouvrage électrique.



**Étape 1 :** Séparation de l'ouvrage des sources de tension. On ouvre l'organe de séparation pour mettre l'ouvrage hors tension (sectionneur, interrupteur sectionneur, disjoncteur, etc., ...).

**Étape 2 :** Condamnation en position d'ouverture des organes de séparation. Personne ne peut alors remettre l'ouvrage sous tension pendant les travaux.

**Étape 3 :** Sur le lieu de travail, identification de l'ouvrage pour être certain que les travaux seront bien exécutés sur l'ouvrage mis hors tension (schémas).

**Étape 4 :** Vérification d'Absence des Tension (VAT) immédiatement suivie, dans les cas prévus, de la mise à la terre et en court-circuit (MALT) qui n'est pas obligatoire en BTA.

*Pour préserver la sécurité de l'espace de travail, il appartient à l'opérateur de baliser sa zone en une étape supplémentaire intervenant au début ou à la fin des quatre précédentes.*

### Vérificateur d'Absence de tension :

Un B1V peut être amené à effectuer une consignation sous la responsabilité d'un BC ou d'un BR dans le cadre de sa formation.

Il faut toujours vérifier l'état du VAT juste avant et juste après avoir effectué la vérification d'absence de tension car celui-ci peut tomber en panne pendant la VAT.



### Attestation de consignation :

ATTESTATION DE CONSIGNATION POUR TRAVAUX	
Etablissement : .....	N° <input type="text"/>
Exploitation : .....	<input type="text"/>
Le chargé de travaux, M. des Etablissements ou Service est chargé de l'exécution des travaux suivants:	
habilitation	
sur l'ouvrage ci-après:	
Le chargé de consignation, M. atteste qu'en vue de l'exécution de ces travaux, il a consigné:	Tél: .....
Le chargé de travaux doit considérer comme étant sous tension tout ouvrage électrique autre que ceux dont la consignation lui est certifiée par la présente attestation ou par d'autres attestations en sa possession.	
Dispositions particulières :	
L'avis de fin de travail devra être rendu au plus tard à h min	
Le délai de restitution des installations en cas d'urgence est de h min	
Attestation délivrée le à h min au chargé de travaux qui s'engage à respecter les prescriptions de sécurité en vigueur.	
Signatures	Le chargé de consignation
ou	Le chargé de travaux
numéro du message	

## Exercice N°1

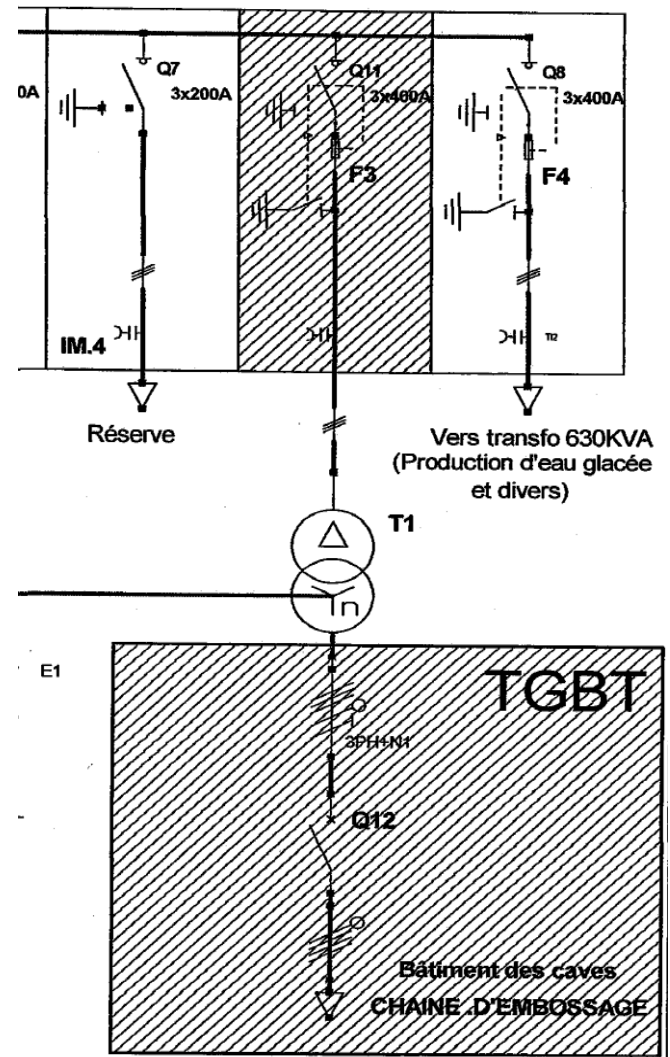
(voir page 248)

(Sujet E2 juin 2008)

Vous devez effectuer l'installation des fusibles de protection. Pour cela, vous devez remplir le bon d'intervention ci-après en précisant :

- le secteur d'intervention
- l'équipement sur lequel se fait l'intervention
- l'état de fonctionnement de la chaîne et la nature de l'intervention
- le matériel à sortir du stock (3 fusibles SOLEFUSE 43 A)
- le déroulement des opérations, le choix se fera exclusivement dans la liste proposée ci-dessous :
- Ouvrir le sectionneur **Q12**
- Condamner **Q12**
- Ouvrir l'interrupteur **Q11**
- Condamner **Q11**
- Vérification d'absence de tension
- Fermer les sectionneurs de terre

## Annexe exercice N°1



SAS Le Francomtois	BON D'INTERVENTION	BON : N° 12241		
DEMANDE D'INTERVENTION				
SECTEUR : .....	EQUIPEMENT : .....			
N° SECTION : Départ embossage				
DEMANDEUR : Chef d'exploitation	VISA : <i>W. B. R. A. N. S.</i>	Date : .....		
CHAÎNE A L'ARRET <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
NATURE : <input type="checkbox"/> Mécanique <input type="checkbox"/> Electrique <input type="checkbox"/> Pneumatique <input type="checkbox"/> Hydraulique				
DESCRIPTION DE L'OPERATION : Installation des fusibles de protection au primaire du transformateur T1				
SORTIE DE STOCK :				
Désignation	Quantité	Sortie		Observations
		oui	non	
.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
.....	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DEROULEMENT DES OPERATIONS :				
- 1 : .....				
- 2 : .....				
- 3 : .....				
- 4 : .....				
- 5 : .....				
- 6 : .....				
Visa du responsable de maintenance :				